

DOCUMENT DE SYNTHESE

CONFÉRENCE RÉCIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2018

Mercredi 17 octobre 2018 - La Commanderie à Dole - 9h30-13h

Cette Conférence bisannuelle, instituée par la loi ESS de 2014, a pour objet de débattre des perspectives de développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Elle rassemble les acteurs de l'ESS, les représentants de l'État, des collectivités et des institutions ainsi que les partenaires sociaux et économiques.

Cette deuxième édition a réuni plus de 190 participants (réseaux et entreprises de l'ESS, collectivités locales, chambres consulaires, partenaires sociaux ...) autour de deux tables rondes, l'une consacrée au **rôle des réseaux de l'ESS dans l'accompagnement au changement des organisations,** l'autre à **l'innovation dans les territoires.** Les interventions préalables ont permis de poser un contexte, tant sur la dynamique actuelle de l'ESS qu'en termes d'enjeux de politiques publiques.

Propos introductifs

Tatiana Desmarest, Présidente de la CRESS Bourgogne-Franche-Comté



«La Conférence régionale doit constituer un temps fort de rencontre et d'échanges entre représentants de l'ESS et partenaires publics. La Conférence crée aussi l'opportunité d'associer à nos échanges des collectivités territoriales, des représentants des milieux économiques et partenaires sociaux. La CRESS est particulièrement attachée au développement de ce dialogue. Dans cette perspective positive, il ne faut pas ignorer un contexte général qui est

préoccupant. Plusieurs secteurs de l'ESS connaissent des difficultés, qui touchent de nombreuses entreprises. Les diminutions ou modifications de l'engagement public font peser un risque fort sur le maintien de réponse aux multiples besoins sociaux. Ce risque se double de celui de l'aggravation des inégalités de territoires, compte-tenu des disparités de capacité de soutien d'innovations. Ces enjeux doivent être pris en compte dans un dialogue partenarial permanent pour orienter les politiques publiques, et soutenir des modèles nouveaux sur les principes de l'ESS. »

 Jean-Philippe Sarrette, directeur régional adjoint Bourgogne-Franche-Comté de la Caisse des Dépôts et directeur délégué de Besancon



Le groupe Caisse des Dépôts est au service de l'intérêt général et se tient aux côtés des collectivités territoriales et des partenaires financiers pour le développement de tous les territoires. Il intervient ainsi en soutien de l'ESS, qui crée des emplois de proximité et œuvre au maintien du lien social. La convention de partenariat globale Caisse des Dépôts / Conseil Régional stipule l'attention particulière portée à ce secteur. En région la Caisse des Dépôts devient la Banque des









Territoires, pour soutenir l'innovation et inventer de nouvelles façons d'entreprendre au service du pays. Bpi France, filiale du groupe Caisse des Dépôts, aura sa part dans l'accompagnement des entreprises. La Caisse des Dépôts est un partenaire actif et important :

- de nombreux dispositifs financiers ont été développés avec l'État et la Région : Dispositif Local d'Accompagnement, Fonds France Active notamment,
- de projets innovants en faveur du développement : Émergence/Générateur Bourgogne-Franche-Comté, le programme « Start-Up de Territoire »
- en financement direct de certaines expérimentations, comme l'Entreprise à But d'Emploi de la Nièvre (EBE 58), les écoles de production, l'AFSAME.

Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté



L'ESS est à la croisée de trois engagements du mandat du Conseil régional : le développement économique, la transition socio-écologique, la fraternité. Il est nécessaire de travailler sur ce qui est difficile, sur les freins. La période de fusion des régions est derrière nous, et le partenariat avec l'État fonctionne. Le Conseil régional soutient particulièrement les secteurs de l'Insertion par l'Activité Économique et de l'aide à domicile, en vue de l'accès à des emplois durables et

locaux. La Région appelle ses partenaires à se joindre à ce soutien, en raison de l'importance de ces emplois, mais aussi des capacités d'innovation de l'ESS.

La volonté de la collectivité régionale est celle d'un monde tourné vers les économies vertes et de proximité. Cette orientation se conçoit par un nécessaire dialogue entre les partenaires et les collectivités, le millefeuille administratif n'aidant pas les acteurs de l'ESS. Sur ce sujet, les départements sont des acteurs incontournables à associer à ce dialogue. La Conférence régionale marque cette ouverture, et l'importance d'une ESS que l'on devrait inventer si elle n'existait pas.

Yann Joseau, Conseiller auprès du Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale.



Le représentant du gouvernement avait particulièrement à cœur d'être présent à cette Conférence. L'ESS est bien prise en compte, avec l'installation d'un Haut-Commissaire, Christophe Itier, rattaché au ministère de l'Ecologie et de la transition énergétique. Ce qui marque la cohérence de l'ESS avec cet enjeu majeur. Trois points forts sont mis en avant :

- Le Pacte de croissance de l'ESS du 29 novembre 2018 (accessible en ligne par le présent lien) est présenté par le gouvernement au Conseil national de l'ESS avant toute communication publique. Il comporte 120 mesures sur 5 axes: reconnaissance du secteur, accélération de la croissance, emploi, innovation sociale, international. Le Pacte suit la loi ESS, en apportant une série de mesures structurantes.
- French Impact: il s'agit de promotion de l'innovation sociale, en incitant à la diffusion et la duplication, du local au national. Il s'agit ainsi de sortir de la logique descendante. Une première expérimentation a été lancée en juin en s'appuyant sur les entreprises les plus robustes, pour valoriser une dizaine de candidats en lien avec leurs territoires.
- La dimension internationale, et en premier lieu européenne : la France est en interface entre les pays du sud et les pays anglo-saxons qui illustrent deux façons de voir l'ESS. Cela constitue aussi un enjeu d'innovation et développement.

Le prochain cap à viser concerne les collectivités locales, en tant qu'échelon stratégique pour les territoires.









Bernard Schmeltz, Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



L'Économie Sociale et Solidaire représente un champ d'activités qui est un carrefour politique, économique et d'aménagement du territoire. L'ESS est un vecteur puissant de transformation et d'innovation pour répondre aux enjeux de création d'emplois pérennes non-délocalisables. Peu d'activités ont autant de résonance avec les enjeux du réchauffement climatique. C'est une économie d'avenir pour les territoires, un modèle à part entière pour le lien social, l'innovation, la professionnalisation et

une réponse adaptée en milieu rural.

L'ESS en Bourgogne-Franche-Comté représente également un fort ancrage des secteurs coopératifs et mutualistes. La Conférence régionale est le lieu privilégié pour coordonner une action globale sur l'ensemble du territoire et pour répondre ensemble aux orientations de l'ESS. La collaboration entre le SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) et le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), la Région et l'État, a permis une augmentation budgétaire de 25% en faveur de l'ESS par rapport à ce que l'État avait prévu. Il est important de rappeler que le French Impact implique une dimension interministérielle sans précédent puisque 11 ministres sont concernés par cette campagne.

Le Panorama de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté présenté par François Baulard, directeur de la CRESS BFC



Après un rappel des chiffres clés et des caractéristiques principales de l'ESS en région, l'intervention apporte un éclairage de conjoncture pour l'évolution récente de l'emploi dans l'ESS.

En région L'ESS a perdu 1 377 postes salariés en 2 ans, avec une diminution globale de près de 1% en 2017, pendant que l'économie générale hors ESS voyait le nombre de ses postes salariés

repartir à la hausse, essentiellement dans l'intérim. Ce recul de l'emploi dans l'ESS est inédit depuis 2010. Il n'existe pas dans tous les secteurs d'activités. Il s'explique parfois par le cas de structures qui quittent le champ de l'ESS, et donc sans baisse d'activité.

Des secteurs de l'ESS conservent une légère dynamique positive pour l'emploi: le tourisme, les activités liées à l'emploi (une part de l'Insertion par l'activité économique, et les groupements d'employeurs), la santé, l'hébergement médico-social, l'aide par le travail.

Au-delà, des éléments statistiques, les échanges avec des représentants de secteurs professionnels de l'ESS font ressortir pour beaucoup les difficultés de recrutement comme un frein à l'activité, maintien ou développement, et donc pas seulement dans les secteurs pour lesquels est observée une diminution nette du nombre de postes. En complément, la diminution des emplois aidés pour les secteurs concernés a un impact réel, qui ne peut pas être compensée par d'autres ressources.

Et il est bien exprimé également que dans ce contexte, cette diminution de postes n'est pas liée à une diminution de demandes ou de besoins. Cela se traduit par une incapacité à répondre à une partie des besoins de la population et des territoires, en particulier sur les territoires ruraux.









Table ronde:

« Le rôle des réseaux dans l'accompagnement au changement des structures »

- Fabrice Azevedo, pour l'Union régionale des SCOP et des SCIC (URSCOP)
- Jean-Marc Faivre, pour Profession Sports et Loisirs Groupement d'employeurs
- Catherine Serre, pour l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

L'URSCOP (www.les-scop-bfc.coop) est une union qui existe depuis 40 ans en région. Elle regroupe une centaine de coopératives SCOP (sociétés coopératives et participatives) et SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif), présentes dans tous les secteurs d'activité, et dont l'emploi global est en progression. Le rôle de l'Union s'apparente à celui d'un syndicat professionnel, avec de l'appui juridique, technique et financier, de la formation, ainsi qu'un accompagnement à la création ou reprise d'entreprises.

Profession Sports et Loisirs (www.franche-comte.profession-sport-loisirs.fr) est un groupement d'employeurs (GE) qui s'est développé en multisectoriel, sur un principe issu du monde agricole. Il existe depuis 1991 et intervient dans le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort. Il s'agit de partager du personnel pour plusieurs structures, cela permet de répondre à des besoins à temps partiel pour les entreprises, tout en offrant des postes avec un seul employeur : le groupement. Celui-ci salarie des centaines de personnes, avec un budget de 14 millions euros. Le groupement assure aussi un véritable service Ressources Humaines auprès de ses entreprises adhérentes, et intervient notamment pour la formation des salariés. Globalement c'est un appui au développement d'emploi professionnel.

L'URIOPSS (www.uriopss-bfc.fr) a été créée en 1947, dans un contexte de mutation des associations de son secteur d'intervention (caritatif, enfance, handicap, personnes âgées,...). Sa mission est politique en premier lieu (représentation, revendication...). Elle relève ensuite de l'accompagnement des adhérents pour les aider à accomplir leur objet social. Cela peut passer par le soutien à la professionnalisation, notamment pour appuyer et former la gouvernance associative assurée par des militants dans ses responsabilités d'employeurs et obligations réglementaires en cohérence avec les valeurs de l'ESS. L'Union couvre un secteur qui représente près de 50% de l'emploi de l'ESS, et plus de 60% de l'emploi associatif.

Quelles actions spécifiques sont à mettre en avant?







URSCOP. Pour l'accompagnement de projet, il faut considérer la possibilité depuis 2001 de transformer une association en SCOP ou en SCIC, ce qui peut aider à structurer une organisation qui a un potentiel économique pour trouver un cadre mieux adapté à une activité en développement. Des outils de financements propres au secteur sont mobilisables (SOCODEN), complétés de dispositifs (France Active), et de la politique du Conseil régional en soutien des apports des salariés.

PSL. Pour le développement, l'action du GE relève d'une approche territoriale, avec l'identification de besoins, souvent en relation avec les collectivités locales. L'expérience acquise et l'ancrage territoriale a conduit récemment à la création d'un groupement d'employeurs spécifique pour les petites entreprises et les PME, en complément du groupement d'origine qui intervient pour les associations et les collectivités.









L'URIOPSS accompagne les évolutions de statut des structures, la gestion des ressources humaines, informe sur les politiques publiques. On trouve un acteur du champ sanitaire, médico-social et social dans chaque recoin de la région, même là où il n'y a plus grand-chose, ce qui constitue un maillage territorial très fort. Le réseau permet également de travailler de manière prospective et pour l'évolution des métiers. Par exemple en intégrant les apports de la domotique pour améliorer les services rendus.

Quelles limites à l'action actuelle, quels enjeux d'actualités?

URSCOP. L'enjeu est d'être en veille permanente, avec un réseau d'information, pour identifier des projets de transmission d'entreprise. Il s'agit d'aller à l'encontre de la seule image de reprise d'entreprises en difficulté. Il faut aussi faire connaître les outils que la loi ESS a créés, comme la SCOP d'amorçage, avec un financement intermédiaire sur sept ans qui permet aux salariés de constituer progressivement le capital social.

PSL. La difficulté actuelle est qu'un groupement ne peut pas intervenir pour tous les employeurs. Il doit être soit sur le privé non marchand et public, soit sur le privé marchand. Or sur un territoire, les personnes avec leurs compétences peuvent intervenir sur les différents secteurs, et c'est ce qui permettrait de consolider leurs postes. Il faut donc articuler les deux groupements, avec des difficultés d'ordre fiscal. L'enjeu est d'autant plus fort sur les territoires ruraux.

Par ailleurs, les GE sont encore trop peu connus, alors qu'ils peuvent être très utiles. Il faut aussi bien faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'intérim. Les GE proposent des CDI à 85%, et sont un outil d'insertion professionnelle durable. Il faut des lieux d'information et d'explication sur le fonctionnement.

URIOPSS. L'enjeu relève de l'emploi. Le secteur est le principal employeur de l'ESS, mais il est en recul sur l'emploi en raison en premier lieu de difficultés pour recruter. Souvent il manque les diplômes attendus, et dans une certaine mesure, c'est encore une méconnaissance du secteur et des emplois possibles. Une action est engagée avec la Région pour aller dans les territoires pour promouvoir les métiers, et surtout faire changer les représentations des métiers, qui peuvent avoir une mauvaise image dans les secteurs médical et médico-social. Les EPHAD ont mauvaise presse, y compris en raison de mauvais exemples dont on ne peut pas faire une généralité. L'enjeu est donc la valorisation de nos activités et valeurs, pour développer l'attractivité des métiers. Il faut développer la communication en cohérence avec de nouveaux outils de management.

Points forts des échanges avec la salle

Les interventions de la salle font principalement ressortir de fortes préoccupations sur la reconnaissance par les politiques publiques des différents réseaux de l'ESS, et donc de leur capacité à maintenir ou développer leur rôle d'interlocution professionnelle, leur appui et soutien auprès de leurs adhérents, leur travail collectif en général. Il est également soulevé une préoccupation sur les remises en cause budgétaire touchant le Dispositif Local d'Accompagnement, et sa capacité d'intervention en accompagnement au développement ou à la restructuration de nombreuses associations en région.

Les élus du Conseil régional confirment le maintien du financement du DLA par la collectivité, et leur disponibilité pour une réunion dédiée au sujet avec les financeurs État et Banque des Territoires.

Pour les représentants de l'État, l'enjeu est bien de reconsidérer le DLA à l'échelle nationale après 18 ans de fonctionnement, sur la base de l'équité entre les territoires. Et effectivement, cela peut induire des modifications de répartition de moyens entre les régions, sachant que la région Bourgogne-Franche-Comté est bien dotée. Il est rappelé qu'il s'agit de suivre le chantier national 2020-2022 de modernisation du dispositif, géré en concertation. Il est soulevé que la bonne dotation est issue du dynamisme des acteurs locaux.

Un autre aspect concerne la nécessité de diffuser de l'information sur l'environnement de l'ESS et les interlocuteurs pertinents sur chaque sujet. Le rôle de la CRESS est affirmé sur ce sujet.









Table ronde: «L'innovation dans les territoires»

- Céline Lauvergner pour ACTIVE Pôle d'économie solidaire
- Jérôme Follea, pour l'Association franco-suisse d'action médico-éducative (AFSAME)
- Nicolas Alloin, Entreprise à But d'Emploi de la Nièvre (EBE 58) excusé le jour de la Conférence, entretien réalisé après la Conférence régionale.





ACTIVE (<u>www.eco-solidaire71.org</u>) existe depuis plus de 20 ans et accompagne la création d'activités, l'entreprenariat social et l'innovation. Il est membre du Générateur BFC, et a développé une expertise sur l'alimentation et les circuits courts, et un appui à la création d'un Pôle territorial de coopération économique (PTCE du Clunisois).

AFSAME (www.afsame.fr) existe sur le Pays Graylois depuis plus de 70 ans, avec une activité autour de l'accueil médico-éducatif (entreprise adaptée, service d'éducation spécialisée et de soins à domicile), un développement avec la reprise d'un Foyer de jeunes travailleurs il y a quelques années, et une activité de maraîchage bio en entreprise adaptée.

EBE 58 (www.ebe58.fr) première entreprise à but d'emploi du territoire habilité de Prémery et des douze communes à proximité, l'EBE 58 a été créée en 2017 dans le cadre de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Née de la volonté des acteurs locaux (élus, associations, habitants) l'EBE 58 a bénéficié également de soutiens forts d'acteurs locaux œuvrant pour l'emploi et d'une contribution financière de l'Etat à hauteur de 15 millions d'euros au niveau national. A ce jour, ce sont 92 emplois occupés à temps choisi (88 ETP) en contrat à durée indéterminée dans l'EBE 58.

Quelles actions et innovations spécifiques sont à mettre en avant?

ACTIVE. Une expérimentation a été engagée avec les épiceries sociales de la région (56 structures), sur la base de l'expérience locale en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, les préoccupations environnementales et de justice sociale, l'ESS, et cela avec les soutiens du Conseil régional et de l'ETAT (DRAAF et DREAL). Le travail en commun les a réunies sur la lutte contre la précarité économique et alimentaire, et sur un principe d'échanges de pratiques et de réflexions partagées sur les modèles d'organisation et de partenariat.

Ainsi, il faut mettre en avant, dans certains exemples, la mixité des publics qui fréquentent les épiceries sociales, avec des clients qui viennent donner un sens à leurs actes d'achat. C'est important pour le lien social, et cela permet de consolider le fonctionnement économique.

L'AFSAME a engagé en 2018 la création d'une entreprise d'insertion afin d'accompagner les producteurs locaux pour la diffusion de leur production alimentaire. Il s'agit d'une plateforme logistique. En complément, un atelier de transformation a également été créé à destination de la restauration collective (gamme crue emballée sous vide prête à l'emploi). Cela relève d'une démarche collective sur la filière alimentaire, avec une quinzaine de producteurs, à partir des constats des limites posées au développement de l'activité nouvelle de maraîchage. C'est une véritable démarche de développement local, et un partenariat avec des collectivités notamment sur la restauration scolaire, la création de postes d'insertion au service de la









structuration d'une filière. L'AFSAME compte 180 salariés, et 19 dans l'entreprise adaptée, 5 salariés dans l'entreprise d'insertion.

EBE 58 (excusé le jour de la Conférence, entretien réalisé après la Conférence régionale)

Les activités de l'EBE 58 répondent au principe essentiel défini par la loi d'expérimentation : la non-concurrence avec les activités des entreprises du territoire. Les savoir-faire des personnes volontaires ont permis de développer un pôle bois et nature (coupes de bois de chauffage pour des professionnels et les affouages des particuliers, maraichage bio), un pôle services aux entreprises et aux habitants (déménagements, aide au tri des déchets, clôtures pour les agriculteurs, soutien aux porteurs de projets...) et un pôle recyclerie (meubles, objets du quotidien, livre, artisanat bois et métal, détournement d'objets...). A ces postes de production s'ajoutent les fonctions administratives : comptabilité, RH, commercial, communication, qualité et logistique.

Quels sont les limites à l'innovation, les enjeux de l'insertion et de la professionnalisation?

ACTIVE. Les structures ont une vocation sociale, mais ce sont de véritables épiceries, qui respectent l'ensemble des réglementations, la sécurité alimentaire. Le travail collectif permet de faire évoluer le fonctionnement, gérer les évolutions de l'aide alimentaire avec les fournisseurs. Et le travail actuel concerne aussi la fiscalité associative pour de telles activités, avec leur développement. Une réelle dimension d'insertion professionnelle est en œuvre également, avec 9 salariés en parcours d'insertion, avec une formation sur les métiers des magasins, du transport, du magasinage. Un enjeu reste l'accès à des produits alimentaires bio dans les épiceries sociales.

AFSAME. Il reste encore des freins à lever pour un développement à la hauteur des attentes, et notamment les questions d'accès au foncier pour développer des productions en agriculture biologique. Il s'agit aussi de savoir bien conduire l'économie de l'activité, compte-tenu du surcoût du bio. D'un point de vue gouvernance, le projet de coopérative n'a pas abouti en raison des réticences des maraîchers, pour l'organisation d'une partie de l'activité.

EBE 58.

En s'appuyant sur les compétences des personnes volontaires, l'EBE 58 est un outil pour répondre aux besoins du territoire, identifiés par les différents acteurs. C'est ainsi qu'elle a un rôle de développement de services ou de productions utiles en lien avec les orientations stratégiques du territoire. L'EBE 58 est également un tremplin pour l'insertion des personnes en partenariat avec le chantier d'insertion et les entreprises locales. Des collaborations diverses, parfois innovantes, enrichissent les parcours professionnels des personnes. Le concept d'entreprise apprenante est au cœur de notre expérimentation et un enjeu majeur pour permettre aux salariés de l'EBE 58 de poursuivre leur parcours dans l'emploi. Un autre défi majeur est de réduire progressivement notre dépendance aux subventions publiques pour tendre vers un modèle économiquement viable, comme le prévoit la loi TZCLD.

Points forts des échanges avec la salle

Le représentant de la Chambre régionale d'agriculture soulève l'importance de l'enjeu de l'organisation de la filière bio, notamment au regard du développement de la commande publique comme la Région avec les lycées. La difficulté est effectivement d'avoir de nouveaux agriculteurs bio dans des réseaux structurés, et il est nécessaire de s'organiser collectivement.

Différentes interventions soulignent également la nécessité du travail en commun entre les acteurs de l'ESS et les différents acteurs économiques, en premier lieu pour la structuration de parcours d'insertion professionnelle efficace, mais aussi pour une meilleure réponse aux besoins de recrutements de toutes les entreprises (ESS et hors ESS) et d'une manière générale pour soutenir le développement local.









Conclusions

 Jean-Philippe Sarrette, directeur régional adjoint Bourgogne-Franche-Comté de la Caisse des Dépôts et directeur délégué de Besançon :

Les deux tables rondes ont beaucoup parlé d'innovation, qui est un domaine privilégié d'intervention pour la Banque des Territoires. Le rapprochement de l'ESS avec le secteur économique est déjà en cours, on le voit avec l'expérimentation menée par les adhérents de l'URIOPSS avec Schneider (domotique). C'est un enjeu important pour favoriser le développement. L'Économie Sociale et Solidaire est vectrice de développement de nos activités dans l'agroalimentaire, elle stimule ce segment d'activités avec l'économie circulaire, les épiceries solidaires, le maraîchage bio en insertion,... L'Économie Sociale et Solidaire est riche de projets innovants à construire et à développer en Bourgogne-Franche-Comté.

Denis Hameau, Vice-président régional à l'ESS :

Il espère que l'ensemble de ce qui a été présenté donnera de l'inspiration à tout le monde. La Région assume sur son champ de responsabilité son soutien à l'ESS, en premier lieu en maintenant son budget ESS malgré les baisses de dotation de l'État. Maintenant, comment avoir une vision globale de ce qui se fait dans l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté? La CRESS est le lieu de la concertation entre les réseaux et les politiques publiques. Pour les innovations, il est important de faire remonter les besoins et interrogations des acteurs, pour une bonne prise en compte par les pouvoirs publics, et à cet effet l'Association des Régions de France est un bon relais.

Patrick Salles, directeur régional adjoint de la DIRECCTE, pôle Entreprises, emploi et économie:

Aujourd'hui, on voit toute la place de l'ESS, avec le développement des territoires, le développement économique, la transition écologique,...

Les interventions faites ce jour concernant la simplification de la fiscalité et des financements seront prises en compte.

Le plan d'investissement et des compétences contribuera à soutenir les parcours des personnes éloignées de l'emploi pour plus d'insertion et de sécurisation professionnelle.





Pour en savoir plus : <u>www.ess-bfc.org</u> <u>www.esspace.fr</u>

Crédits photos:

- Yves Petit
- CRESS BFC







